



## Commune de Roquetoire

### Compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six février, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, Maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 31 janvier 2025.

#### **Etaient présents :**

Véronique BOIDIN - François HENNERON - Patricia WASSELIN - Daniel NOURRY - Laurent CEUGNIET - Mathieu BULTELE - Stella CREPIN - Ludivine DARQUE - Monique DUPUIS - Léa FOLLET - Jonathan HIDOUX - Patrice MARTEL – Pascal PAVY - Annick DUPREZ - Marie-Françoise WAWRZYNIAK

#### **Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Coralie VINIACOURT, procuration donnée à Patricia WASSELIN,  
Marc-Antoine BRUGE, procuration donnée à Annick DUPREZ,  
Richard NOËL, procuration donnée à Marie-Françoise WAWRZYNIAK,  
Sophie PENEL.

**Secrétaire de séance :** Patrice MARTEL

---

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Ouverture du ¼ des crédits d'investissement
- 2- ALSH - Tarifs
- 3- DECI – Demande de subvention Département
- 4- Cheminement piétonnier rue d'Aire - Demande de subvention département au titre des amendes de police
- 5- Participation école Sacré Cœur
- 6- Vente parcelle
- 7- Questions diverses

Le quorum est contrôlé par une feuille d'émargement. 15 membres sont présents à 19H00. Le quorum est donc atteint.

Madame le Maire énonce les procurations reçues.

Patrice MARTEL est désigné secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la réunion, une minute de silence a été effectuée en la mémoire de Jacques BULTELE.

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité.

La séance est ouverte avec le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

#### **1/ Ouverture du ¼ des crédits d'investissement**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur François HENNERON pour la présentation de ce point.

Monsieur HENNERON rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et invite les conseillers à consulter les éléments chiffrés transmis :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Libellé	Crédits votés au BP 2024	Crédits reportés sur BP 2024	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'Assemblée Délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	23 506,00 €	5 300,00 €	0,00 €	28 806,00 €	7 201,50 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	201 648,61 €	44 202,00 €	0,00 €	245 850,61 €	61 462,65 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	92 590 €	115 106,00 €	0,00 €	207 696,00 €	51 924 €
<b>TOTAUX</b>				<b>458 846,61 €</b>	<b>120 588,15 €</b>

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2025, suivant cette affectation :

20- Immobilisations incorporelles : 1 325 €

21- Immobilisations corporelles : 61 462,00 €

23 - Immobilisations en cours : 51 924,00 €

Soit au total 114 711,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement

de la dette, suivant les affectations proposées.

## **2/ ALSH - Tarifs**

Les tarifs actuels datent du conseil municipal du 28 juin 2018 pour les habitants de Roquetoire et du 12 décembre 2024 pour les Extérieurs. Il est proposé d'augmenter de :  
1€ pour 1 enfant, 2€ pour 2 enfants et 3€ pour 3,4 ou 5 enfants pour le quotient familial jusque 1 050€ et  
2€ pour 1 enfant, 4€ pour 2 enfants et 6€ pour 3,4 ou 5 enfants pour le quotient familial 1 051 et +

Quotient familial		0 à 350€	351 à 700€	701 à 1 050€	1 051 à 1 400€	1 401 et plus
Habitants de Roquetoire	1 enfant	32,00 €	33,00 €	35,00 €	42,00 €	45,00 €
	2 enfants	61,00 €	63,00 €	66,00 €	74,00 €	77,00 €
	3 enfants	88,00 €	91,00 €	95,00 €	104,00 €	107,00 €
	4 enfants	113,00 €	117,00 €	121,00 €	129,00 €	136,00 €
	5 enfants	134,00 €	141,00 €	148,00 €	159,00 €	167,00 €
Extérieurs	1 enfant	55,00 €	59,00 €	62,00 €	69,00 €	72,00 €
	2 enfants	87,00 €	90,00 €	97,00 €	104,00 €	107,00 €
	3 enfants	118,00 €	120,00 €	131,00 €	139,00 €	142,00 €
	4 enfants	145,00 €	150,00 €	156,00 €	163,00 €	172,00 €
	5 enfants	170,00 €	175,00 €	181,00 €	188,00 €	195,00 €
<b>Garderie</b>		1 € / heure				
<b>Repas</b>		3,50 €				

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs ci-dessus :

Après délibération, le conseil, à l'unanimité,  
DECIDE d'instaurer les montants repris dans le tableau ci-dessus.

## **3/ DECI – Demande de subvention Département**

Madame le Maire revient sur le projet DECI. Elle propose au conseil municipal de :  
Solliciter une subvention du département au taux maximum au titre des amendes du FARDA, à hauteur de 10 000 € par citerne et 500 € par poteau incendie.

L'assemblée, après délibération ACCEPTE à l'unanimité de solliciter une subvention du département au taux maximum au titre du FARDA

## **4/ Cheminement piétonnier rue d'Aire - Demande de subvention département au titre des amendes de police**

Madame Le Maire revient sur le projet de cheminement piétonnier rue d'Aire

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du département au taux maximum au titre des amendes de police à hauteur de 15 000 €,

Le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité de solliciter une subvention du département au taux maximum au titre des amendes de police à hauteur de 15 000 €.

## **5/ Participation école Sacré Cœur**

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et l'école Sacré Cœur à Aire sur la Lys le 04 septembre 1998 ;

Il est rappelé que le Code de l'Education nationale en son article L.442-5 que les « dépenses de fonctionnement des classes de l'enseignement privé sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public » ;  
Ce texte fait obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves résidant dans la commune.

Le critère d'évaluation du forfait communal est constitué par l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune de Roquetoire pour les classes élémentaires publiques, conformément aux dépenses éligibles listées par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012.

Il est proposé de fixer la contribution forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à :

- 381 euros par élève de Roquetoire des classes élémentaires de l'école du Sacré Cœur

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer la contribution forfaitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à :

- 381 euros par élève de Roquetoire des classes élémentaires de l'école du Sacré Cœur

## **6/ Vente parcelle**

Madame Le Maire évoque que des habitants rue du stade souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale OB 989, limitrophe avec leur parcelle.

Il est proposé de vendre environ 200m<sup>2</sup> au prix de 8 euros le M<sup>2</sup> (proposition des acquéreurs),

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle au prix de 9 euros le M<sup>2</sup>

DECIDE que les frais de bornage et de notaire et éventuels autres frais seront à la charge de l'acquéreur

## **8/ Questions diverses**

1. **Point sur le recensement** : Nombre total de logements : 866 – Le travail des agents recenseurs est presque terminé. Merci à chacun(e) d'eux pour leur implication !
2. **Passage des 4 jours de Dunkerque** le mardi 13 mai 2025 (horaire à préciser)
3. **Rallye de la Lys** : l'épreuve d'essai du shakedown est programmée le vendredi 18 avril 2025. Le circuit a été légèrement modifié afin d'éviter les déplacements superflus des véhicules dans la commune. Le tracé du circuit est consultable en mairie.
4. **PLUID** : Réunion du 4 février à Théroouanne : compte-tenu du contexte politique et législatif actuel, une réflexion est en cours à l'échelle de la CAPSO pour décaler la mise en œuvre du PLUID ainsi que les travaux préparatoires après 2025. Seuls les volets économie, cycle de l'eau et mobilité continueraient d'être étudiés. La réunion

de travail qui avait été annoncée pour les conseillers municipaux de Roquetoire est donc suspendue jusqu'à nouvel ordre.

5. **ASSAINISSEMENT** : Rendez-vous le jeudi 30 janvier en sous-préfecture avec l'ensemble des services concernés : NOREADE, CAPSO, SOUS-PREFECTURE, DDTM et commune de ROQUETOIRE Un point a été fait sur l'ensemble du dossier : pas de nouveauté pour le moment mais les revendications du collectif ont été évoquées. Avec NOREADE, un RV sera programmé dès que possible suite à cette réunion.
6. **Arrivée du docteur Thibault COQUELET** à partir du mois de mars
7. Invitation journée **Portes Ouvertes de l'école du Sacré Cœur** le samedi 15 mars de 10h à 16h, pour permettre de découvrir le dispositif ULIS
8. Distribution d'un **bracelet fluo réfléchissant** aux élèves de CM1-CM2 le mardi 4 février (label Village Prudent)
9. **Calendrier des fêtes** :
  - ✓ 9 février : repas des amis de Lourdes
  - ✓ 15 février : soirée hypnose par le Comité des fêtes
  - ✓ 16 février : loto par la société de chasse
  - ✓ 22 février : repas Escapades
  - ✓ 28 février : don du sang (salle saint-Michel)

Après un tour de table, la séance est levée à 19 heures 45.

Nom - Prénom	Signatures et Procurations
BOIDIN Véronique	
HENNERON François	
WASSELIN Patricia	
NOURRY Daniel	
CEUGNIET Laurent	
BULTEL Mathieu	
CREPIN Stella	
DARQUE Ludivine	
DUPUIS Monique	
FOLLET Léa	
HIDOUX Jonathan	
MARTEL Patrice	
PAVY Pascal	
PENEL Sophie	
VINIACOURT Coralie	Procuration à Patricia Wasselin
BRUGE Marc-Antoine	Procuration à DUPREZ Annick
DUPREZ Annick	
NOEL Richard	Procuration à WAWRZYNIAK Marie-Françoise
WAWRZYNIAK Marie-Françoise	